

Un 4 mars 2018 mémorable !

Par Jean MARSIA, président de la Société européenne de défense AISBL (S€D)

Le 4 mars 2018, sur 464.000 militants du SPD, 78,39% ont participé au scrutin, 66,02% des participants ont approuvé la Große Koalition. Certains commentateurs ont appelé cela une large majorité, alors que, si l'on sait multiplier, on constate qu'elle n'est que de 51,75%, alors que, le 26 février, ce sont 97% des délégués de la CDU-CSU qui avaient voté oui à la coalition avec le SPD.

Le gouvernement allemand devra concilier le renouvellement et la continuité, respecter les différentes sensibilités, politiques ou régionales, et puis agir, notamment pour combler les très graves lacunes constatées par le commissaire du Bundestag à la Bundeswehr.⁽¹⁾

Le SPD l'a voulu : les orientations politiques de la défense allemande ne vont guère changer. Cela ne va pas faciliter les synergies franco-allemandes : Paris ne va sans doute pas infléchir son modèle d'armée « complète ». Il repose la dissuasion nucléaire et une capacité revendiquée, mais non établie, à « entrer en premier » sur un théâtre d'opérations. Il assure à la France son indépendance nationale, son autonomie stratégique et sa liberté d'action. C'est donc seulement en dehors de la dissuasion, de la protection du territoire, du renseignement, des forces spéciales et de la cybersécurité, que la France est ouverte à des partenariats et à des coopérations, pour compenser le manque de moyens budgétaires et humains.

La politique française de sécurité et de défense n'a plus été réellement orientée vers l'Europe depuis l'échec des plans Fouchet au début des années 1960. Résultat : à l'automne 2018, la Brigade franco-allemande partira séparément pour le Mali, 1.000 Français rejoindront Barkhane et 800 Allemands, la MINUSMA et l'EUTM-Mali.

Le 4 mars encore, en Italie, les partis extrémistes ont fort progressé, parce que là comme ici, l'establishment politique n'apporte plus de solutions concrètes aux besoins, mais aussi à cause du manque flagrant de solidarité de la part de l'Union européenne (UE) depuis le début de la crise migratoire en 2005. Rien que ces cinq dernières années, plus de 690.000 personnes, pour la plupart originaires d'Afrique sub-saharienne, ont débarqué sur la botte, dont 500.000 clandestins. Le résultat de ces législatives, c'est *Che bordello*, selon le journal *Il Tempo* du 5 mars, avec un sens de la concision digne de Jules César. Espérons que le très respecté président de la République italienne, Sergio Mattarella, saura gérer la crise aussi bien que l'a fait Frank-Walter Steinmeier en Allemagne.

Toujours le 4 mars, lors du congrès européen du Parti socialiste (PS) à Bruxelles, Paul Magnette a soutenu qu'il faut « changer les traités européens » et refuser de voter la prochaine Commission européenne si cela ne se fait pas ! Plus sérieusement, son parti a inscrit dans son programme pour les élections au Parlement européen un chapitre intitulé « Une Europe plus sûre ». Rédigé en commissions préparatoires, auxquelles j'ai pu contribuer à titre d'expert en sécurité et défense, comme je l'avais fait en 2017 pour le libéral Centre Jean Gol, il commence par une analyse des menaces et défis qui pèsent sur l'UE, et puis propose des mesures concrètes.

L'Europe fait face à un monde multipolaire de plus en plus instable, où les forces nationalistes, xénophobes et anti-démocratiques sont en augmentation. L'Union européenne doit continuer à investir dans la prévention des conflits, dans la gestion des crises et dans la médiation avant de prendre en considération des options militaires. Toutefois, nous devons constater que le « soft power » à lui seul ne pourra pas assurer la sécurité de nos citoyens. Le radicalisme et l'extrémisme sont responsables d'attaques terroristes dans différentes villes de notre continent. Ces attaques ont mis en évidence le caractère transnational du terrorisme. C'est donc dans l'intérêt de tous les États membres de reconnaître la réalité des intérêts de sécurité communs qui les unissent. Car oui, pour se protéger du terrorisme, l'Europe manque encore d'harmonisation. Ici aussi, nous avons besoin d'une Europe puissante, d'un véritable espace de sécurité renforcée.



Mais les États membres de l'Union européenne doivent pouvoir faire face ensemble à la menace terroriste en particulier mais aussi à toutes les formes de menaces. Par exemple, à la menace grandissante des cyberattaques qu'elles soient terroristes (la propagande terroriste en ligne), politiques (les « fake news ») ou économiques (le piratage dans le but de saboter ou d'espionner des entreprises européennes).

Ces menaces doivent être mieux affrontées en Europe. Une intensification de la coopération entre les États membres et les services de maintien de l'ordre de l'Union européenne, ainsi qu'avec nos partenaires internationaux est indispensable pour rendre l'Europe plus sûre.

Ces efforts doivent aller de pair avec la défense des libertés et des droits fondamentaux, qui sont également des conditions préalables à une sécurité véritable, durable et équitable.

Des mesures coercitives sont nécessaires, mais elles ne représentent qu'un aspect de l'équation et doivent être complétées par des programmes et des politiques efficaces visant à prévenir et à combattre l'extrémisme et la radicalisation et à renforcer l'intégration sociale par des politiques éducatives et de solidarité sociale.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- Développer dans un premier temps une coopération renforcée et systématique entre les services publics de sécurité (renseignement, police, justice) au niveau européen et international.
- Renforcer la capacité d'analyse stratégique et le partage d'informations à l'échelle de l'UE.
- Créer un Bureau européen du renseignement et d'investigation, habilité à enquêter et à poursuivre en justice les infractions connexes au terrorisme et les crimes transnationaux.
- Assurer une coordination efficace entre les différentes bases de données des pays UE dans le cadre d'Europol. [...]

L'attitude de la présidence des États-Unis à l'égard de l'OTAN et de l'Europe oblige également les États membres de l'Union européenne à prendre leur destin en main en matière de défense. L'avènement, à terme, d'une véritable « Europe de la défense » tant sur le plan politique, industriel, humain, que stratégique, doit être une priorité de la construction européenne. Cette priorité que nous nous fixons depuis plusieurs années pourrait enfin connaître une dynamique positive et concrète par l'activation du Brexit et par une véritable mise en œuvre volontariste de la [Coopération structurée permanente (CSP)].

[Le PS appelle] à une Europe de la défense plus poussée et communautaire. Nous devons permettre l'émergence d'une réelle stratégie européenne en matière de défense dans le cadre d'une approche globale joignant diplomatie et développement et avec toujours comme objectif le maintien de la paix, le respect du droit international et la protection des droits humains. Dans le cadre d'une approche constructive et complémentaire, la voix et les positions de l'Union européenne doivent être renforcées au sein de l'OTAN, dont le rôle a également évolué ces dernières années au regard des changements du contexte international.

Plusieurs décisions récentes montrent que la construction d'une Europe de la défense est devenue aujourd'hui une importante préoccupation européenne. Nous accueillons favorablement la mise en place d'un Fonds européen de la défense qui vise à stimuler les capacités de défense européennes en permettant aux États membres de dépenser plus efficacement en la matière et en évitant le dédoublement des capacités. Cette nouvelle politique doit bénéficier de moyens financiers nouveaux.

Les États membres doivent augmenter leur contribution financière aux projets européens de défense. La solution budgétaire en ce qui concerne la défense se doit d'être européenne, à l'heure où tous les budgets des États membres et de l'Union européenne sont sous pression. Il ne serait cependant pas envisageable, en contrepartie, de diminuer le budget des programmes d'investissements, de cohésion ou sociaux par exemple. Le problème n'est pas celui de l'argent dépensé par l'ensemble des États membres en matière de défense, mais bien celui de l'absence de mutualisation et de synergies tant sur les plans humain, matériel que logistique.

L'Union européenne doit se doter d'une capacité d'action autonome rationalisée permettant enfin de

gagner en efficacité et surtout de faire de l'Europe un acteur diplomatique majeur et fiable à l'échelle mondiale. Une telle approche doit se fonder sur des États membres réellement volontaristes en la matière.

L'indépendance stratégique européenne doit passer par la consolidation de sa base industrielle et technologique, la complémentarité des équipements militaires et les synergies civilo-militaires. Une telle coopération sera à même d'avoir des retombées positives pour l'emploi, la croissance, l'innovation et la compétitivité industrielle de l'UE. C'est autour de cet outil industriel préservé et renforcé par le réseau européen des PME du secteur de la défense que devra être réactivée l'Europe de la défense avec les partenaires européens qui en auront la volonté.

En outre, cette coopération doit continuer à encourager l'achat commun de matériel militaire européen et ainsi favoriser encore plus un socle commun de formation des militaires à l'échelle européenne et la compatibilité totale du matériel qui fait défaut aujourd'hui.

Dans ce cadre, le PS propose de :

- Rationaliser les structures existantes au niveau européen, par exemple en rendant pleinement opérationnelle une structure européenne d'état-major, en optimisant les quartiers généraux européens et en désignant des attachés militaires au sein des délégations de l'UE.
- Optimiser le système européen de suivi et de transparence des opérations militaires et de leur financement, en veillant à mieux y associer le Parlement européen et les parlements nationaux.
- Promouvoir un ordre global basé sur des règles communes et garantir que toute intervention se fasse toujours dans le respect du droit international et, le cas échéant, avec un mandat des Nations-Unies.
- Revendiquer un siège permanent et une représentation unique de l'Union européenne au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Rendre effective la mise en œuvre et en action d'une force européenne de réaction rapide tant en cas de catastrophes (y compris naturelles) sur le territoire de l'Union (sur un modèle multidisciplinaire comme B-Fast) que de situations internationales le nécessitant dans un cadre strict.
- Inscrire pleinement et autant que possible la défense belge et l'ensemble de ses décisions stratégiques au sein de la défense européenne, notamment de la CSP et du Fonds européen de la défense.
- Développer une pleine collaboration entre les per-

sonnels et étudiants militaires des États membres par la mise en place d'un véritable « socle commun » de formation devant favoriser les échanges et les compatibilités notamment dans le cadre d'opérations menées sous l'égide de l'Union européenne, de l'ONU ou de l'OTAN.

- Privilégier une approche duale civilo-militaire dans la recherche scientifique et technologique européenne et le renforcement d'une base industrielle européenne en la matière.
- Développer d'avantage le rôle de l'Union européenne dans les stratégies de désarmement global et d'interdiction d'armes de destruction massive, comme le Traité de non-prolifération nucléaire (NPT) et le régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR). Les États membres doivent aussi se conformer et appliquer strictement le Code de Conduite européen sur l'exportation d'armement.

Contrairement au SPD, le congrès sur l'Europe du PS ne prévoit pas la création d'une Europe fédérale en 2025. Il convient donc de maintenir la pression pour que l'évolution du programme européen du PS se poursuive.

D'autres partis, ici et dans d'autres pays, vont se mettre en mouvement. Le 6 mars 2018, les ministres des Finances du Danemark, de l'Estonie, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, des Pays-Bas et de la Suède ont communiqué⁽⁴⁾ leurs points de vue communs, dans le cadre du débat sur l'Union économique et monétaire. Une initiative semblable pourrait parfaitement advenir dans le domaine de la sécurité et de la défense...

1) Rapport 2017 présenté le 20 février 2018 à Berlin, voir <https://club.bruxelles2.eu/wp-content/uploads/2018/02/rap-bundeswehrpenuriebartels@de180220.pdf>.
2) La France ne pourrait rendre opérationnel le Charles de Gaulle sans les avions de reconnaissance Hawkeye et le système « Catapult Assisted Take-Off - Arrested Recovery » américains. Un bon nombre de ses sources d'informations consistent en des avions AWACS et des drones Reaper de surveillance à moyenne altitude et de longue endurance (MALE). Ses capacités de transport stratégiques et de ravitaillement en vol ont longtemps reposé sur des avions ravitailleurs Boeing C-135FR et KC-135R.
3) En Lybie, la France et le Royaume-Uni ont dû attendre pour intervenir que les moyens de guerre électronique et d'attaque au sol américains aient détruit les missiles anti-aériens et démantelé la chaîne de commandement adverse.
4) Voir <http://www.government.se/statements/2018/03/finance-ministers-from-denmark-estonia-finland-ireland-latvia-lithuania-the-netherlands-and-sweden/>.

Deloitte.



Dates prévisionnelles d'application	Nouvelles publications Février 2018
N/A	<p>Note d'information aux acteurs de marchés sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne</p> <p>La Commission européenne a publié une note d'information à destination des acteurs de marchés sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. Elle aborde les impacts d'un « hard-Brexit » sur le marché des instruments financiers avec notamment les conséquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sociétés d'investissement britanniques ne bénéficieront plus du passeport européen et seront considérées comme des sociétés de pays tiers ; • Les succursales de sociétés de l'UE pourront continuer à opérer au sein de l'UE si elles détiennent l'autorisation nécessaire ; • Les filiales de sociétés de l'UE seront considérées comme des sociétés de pays tiers et devront respecter le droit et les procédures locales ; • Les opérateurs de marché britanniques ne bénéficieront plus du passeport européen.
N/A	<p>Réforme de l'article 41 de la loi du 5 avril 1993 lié au secret professionnel</p> <p>Le 6 février 2018, la Chambre des députés a adopté le projet de loi 7024 portant mise en oeuvre du règlement (UE) 2015/751 relatif aux commissions d'interchange pour les opérations de paiement liées à une carte en droit luxembourgeois et amendant, entre autres, l'article 41 de la loi de 1993 sur le secteur financier, relatif aux obligations de secret professionnel. Le projet de loi modernise les dispositions actuelles et facilite les accords d'externalisation.</p> <p>L'article 41 abandonne notamment la distinction entre les externalisations intra-groupe et extra-groupe et offre désormais la possibilité d'externaliser à tout autre professionnel luxembourgeois qui est soumis à la supervision de l'ECB, de la CSSF ou du CAA.</p>
05/03/2018	<p>Loi du 13 février 2018 portant transposition de la 4ème directive AML</p> <p>La loi du 13 février 2018 transposant une partie de la quatrième directive pour la lutte contre le blanchiment (AML) a été publiée au Mémorial A.</p> <p>Cette nouvelle loi prévoit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nouvelles définitions • une extension du champ d'application des obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment • une redéfinition de l'approche fondée sur le risque • de nouvelles exigences de transparence • un nouveau cadre de coopération entre les autorités européennes • un renforcement des pouvoirs de sanctions des autorités compétentes <p>La transposition des registres des bénéficiaires fait l'objet de deux projets de loi séparés (7216 et 7217).</p>
01/05/2018	<p>Proposition d'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne</p> <p>Le 28 février 2018, la Commission européenne a publié une proposition d'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ce document sera présenté au Conseil et au Parlement avant d'être transmis au Royaume-Uni pour les négociations finales d'ici octobre 2018.</p> <p>Cette proposition est composée de six parties et d'un protocole sur les sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures introductives (objectifs, définitions et méthodes) ; • Droits des citoyens ; • Dispositions séparatives dont le sort des biens placés sur le marché avant le retrait ; • Mesures transitoires ; • Arrangement financier ; • Dispositions institutionnelles ; • Protocole sur le sort de l'Irlande et de l'Irlande du Nord.

Tous les textes originaux sont disponibles en intégralité sur www.deloitte.com/lu/regulatory-news ou en scannant ce QR code :

